

COMMUNE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX
(Côtes d'Armor)

ARRETE MUNICIPAL n°25/PSH 66

Portant sur la prolongation de l'arrêté 25/PSH 57, jusqu'au vendredi 31 janvier 2025, à l'occasion des travaux de réparation d'un câble électrique souterrain, rue Pasteur à SAINT-QUAY-PORTRIEUX.

Thierry SIMELIERE, Maire de la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX,

- VU Le code Pénal,
- VU Le Code de la Route,
- VU Le Code de la Voirie Routière,
- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU La demande des entreprises ENEDIS et ALLEZ.

Considérant que par mesure de sécurité et afin de faciliter les travaux de réparation d'un câble électrique souterrain, situé rue Pasteur à SAINT-QUAY-PORTRIEUX, il est nécessaire de prolonger l'arrêté 25/PSH57 jusqu'au vendredi 31 janvier 2025.

ARRETE

ARTICLE 1 : L'arrêté n°25/PSH57, est prolongé jusqu'au vendredi 31 janvier 2025.

ARTICLE 2 : Les dispositions de l'arrêté n°25/PSH57 reste inchangées.

ARTICLE 3 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.

ARTICLE 4 : Le commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Binic-Etables-sur-Mer, la Police Municipale de Saint-Quay-Portrieux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT-QUAY-PORTRIEUX, le 30 janvier 2025.

1^{er} adjoint,
François HERY

